

## Résultats de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans »

L'appel à projets « villes respirables » a pour but de mettre en œuvre des mesures ambitieuses et exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air.

Il s'adresse prioritairement aux villes couvertes par un plan de protection de l'atmosphère.

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent **les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux**, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. **En France, 47% de la population est couverte par un PPA.**

Pour être retenues, les collectivités devaient :

- ❶ Présenter un **projet à une échelle intercommunale**.
- ❷ Créer ou préfigurer une **zone à circulation restreinte**, où les véhicules les moins polluants pourront circuler quelques semaines après la publication de la loi transition énergétique pour la croissance verte, les 20 collectivités lauréates s'engagent dans la création de telles zones.
- ❸ Proposer au moins **deux actions complémentaires** portant sur des secteurs différents, adaptés aux spécificités du territoire :
  - transport et mobilité,
  - industrie,
  - agriculture,
  - logement,
  - innovation vecteur de la croissance verte,
  - planification urbaine.

**Les zones à circulation restreinte (ZCR) ?** La loi transition énergétique pour la croissance verte donne la possibilité aux collectivités disposant du pouvoir de police de circulation, situées en zone polluée, d'instaurer des zones à circulation restreintes (ZCR) pour y limiter la circulation des véhicules les plus polluants. L'objectif est d'encourager l'utilisation de véhicules moins polluants, particulièrement dans les villes. Ces restrictions sont adaptées aux enjeux du territoire : elles peuvent concerner certaines catégories de véhicules, certaines zones ou certaines périodes.

**Le contentieux européen ?** En France, plusieurs agglomérations dépassent les seuils de concentration de particules ou de dioxyde d'azote fixés par l'Union européenne. La Commission a donc engagé une procédure contentieuse à l'encontre de la France afin que des mesures soient mises en œuvre pour que les exigences européennes soient respectées dans les délais les plus courts.

**20 collectivités "Villes respirables en 5 ans"**  
 qui bénéficieront d'un appui financier et méthodologique  
 de la part des services de l'État et de l'ADEME

Région	Nom	Population
Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine	Epernay (Communauté d'agglomération)	38 946 hab.
	Reims (Métropole)	218 372 hab.
	Strasbourg (Métropole)	477 502 hab.
Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes	Bordeaux (Métropole)	724 224 hab.
	Côte Basque-Adour (Communauté d'agglomération)	124 703 hab.
Auvergne - Rhône-Alpes	Annemasse (Communauté d'agglomération)	83 834 hab.
	Faucigny-Glières – Bonneville (Communauté de communes)	25 667 hab.
	Grenoble (Métropole)	444 810 hab.
	Lyon (Métropole)	1 310 082 hab.
	Saint-Etienne (Métropole)	389 153 hab.
Bourgogne – Franche-Comté	Dijon (Communauté urbaine)	251 079 hab.
Ile-de-France	Mission de préfiguration de la Métropole du grand Paris	7 100 000 hab.
Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées	Montpellier (Métropole)	441 136 hab.
	Toulouse (Métropole)	700 000 hab.
Nord-Pas-de-Calais – Picardie	Arras (Communauté urbaine)	101 879 hab.
	Dunkerque (Communauté urbaine)	197 953 hab.
	Lille (Métropole)	1 113 830 hab.
Normandie	Rouen (Métropole)	488 630 hab.
Provence – Alpes – Côte d'Azur	Avignon (Communauté d'agglomération)	186 000 hab.
	Pays de Lérins – Cannes (Communauté d'agglomération)	157 419 hab.

### 3 collectivités lauréates « en devenir »

qui disposeront de délais supplémentaires pour préciser leur projet

Région	Nom	Population
Auvergne - Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand (Métropole)	160 053 hab.
Ile-de-France	Vallée de la Marne (Communauté d'agglomération)	34 000 hab.
Normandie	Le Havre (Communauté d'agglomération)	241 860 hab.

### 2 collectivités auxquelles sont proposées un contrat local de transition énergétique

pour soutenir leur projet en faveur de la qualité de l'air

Région	Nom	Population
Ile-de-France	Champlan	2 667 hab.
	Saint Maur-des-Fossés	74 176 hab.